



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan biodiversité

////////////////////  
Quel bilan pour le ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères en 2020 ?



**Ce document propose une synthèse des actions mises en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en réponse aux engagements du plan biodiversité approuvé en comité interministériel le 4 juillet 2018.**

---

# Actions transversales



© MEAE

1

## Faire de la biodiversité une priorité environnementale du réseau diplomatique et la porter à haut niveau sur l'agenda politique mondial

Le MEAE contribue à promouvoir, dans les différentes enceintes européennes et internationales, un nouveau cadre stratégique mondial ambitieux afin de parvenir à « inverser, dès 2030, la perte de biodiversité au niveau mondial, en mettant la nature sur la voie de la régénération pour le bénéfice de tous et de la planète ». Ce nouveau cadre stratégique pour la biodiversité sera adopté lors de la COP 15 de la convention sur la diversité biologique, en 2021.

La France est extrêmement engagée au sein des négociations en cours.

Elle souhaite notamment :

- des objectifs stratégiques mondiaux simples, opérationnels, et intégrant les sujets émergents, dont la santé au regard de la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19 ;
- un mécanisme de suivi et d'évaluation des engagements pris par les États ;
- une implication renforcée des organisations internationales, en priorité de la FAO et de l'OMC ;
- une mobilisation des ressources financières à la hauteur des enjeux ;
- promouvoir l'engagement des acteurs de la société civile.

Parmi les grands objectifs soutenus par la France, plusieurs figurent dans

la stratégie européenne pour la biodiversité, notamment inverser la courbe de perte de la biodiversité d'ici 2030 et protéger 30 % des aires terrestres et marines, dont 10 % sous protection stricte. Cet objectif est par ailleurs porté par la France dans le cadre de la coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, dont elle assure la vice-présidence aux côtés du Costa Rica.

La France a également fait de la biodiversité un sujet central des discussions lors du G7 environnement de mai 2019. Une charte sur la biodiversité y a ainsi été adoptée par les États présents.

La France accueillera par ailleurs le congrès mondial de l'UICN en 2021 à Marseille. Elle continue de porter la biodiversité à haut niveau, notamment via l'organisation régulière de sommets « One Planet ».

  
2

## Défendre le fait que 40 % du budget européen soit consacré à l'environnement, dont la biodiversité

---

Au niveau européen, la France est un des rares États membres à demander l'intégration dans l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) de 50 % de cobénéfices pour l'environnement (notamment climat, biodiversité, pollution et désertification), dont 40 % pour le climat. Cet objectif devra être promu pour optimiser les financements européens.

3

## Continuer à défendre l'adoption d'un Pacte mondial pour l'environnement qui, en consolidant et en renforçant les principes et droits fondamentaux du droit international de l'environnement, contribuera à la protection de la biodiversité

---

Présenté par le président de la République en septembre 2017 à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), le projet d'un Pacte mondial pour l'environnement, texte juridiquement contraignant de portée universelle, a progressé grâce au groupe de travail créé en 2018 dont les recommandations ont permis aux États de s'accorder (résolution 73/333 de l'AGNU) sur la poursuite du processus, sur le renforcement des capacités des États et la gouvernance, mais aussi sur le volet juridique et la question des principes.

L'engagement de la France se poursuit à travers l'élaboration d'une déclaration politique dans le cadre de la cinquième Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-5) prévue en février 2021, en vue de son adoption lors d'un événement de haut niveau à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Stockholm de 1972 (Stockholm + 50) en 2022.

4

## Accueillir la septième plénière de l'IPBES à Paris en avril 2019 et poursuivre de manière active notre soutien à l'IPBES

---

Conformément à l'engagement pris par la France, la 7<sup>e</sup> session plénière de l'IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, s'est réunie du 29 avril au 4 mai 2019 à Paris, dans les locaux de l'UNESCO. Cet événement a permis de présenter un rapport sur l'état mondial de la biodiversité, fondé sur la science et qui est désormais la référence au niveau international sur les causes de l'érosion de la biodiversité.

Le MEAE suit avec attention plusieurs évaluations en cours, dont les liens entre biodiversité, eau, nourriture et santé ainsi que la gestion durable des espèces sauvages et l'évaluation sur les espèces envahissantes. Une attention particulière a été portée à l'atelier sur les liens entre biodiversité et pandémie du 27 au 31 juillet 2020. Les décisions multilatérales seront d'autant plus pertinentes qu'elles seront éclairées par la science.

5

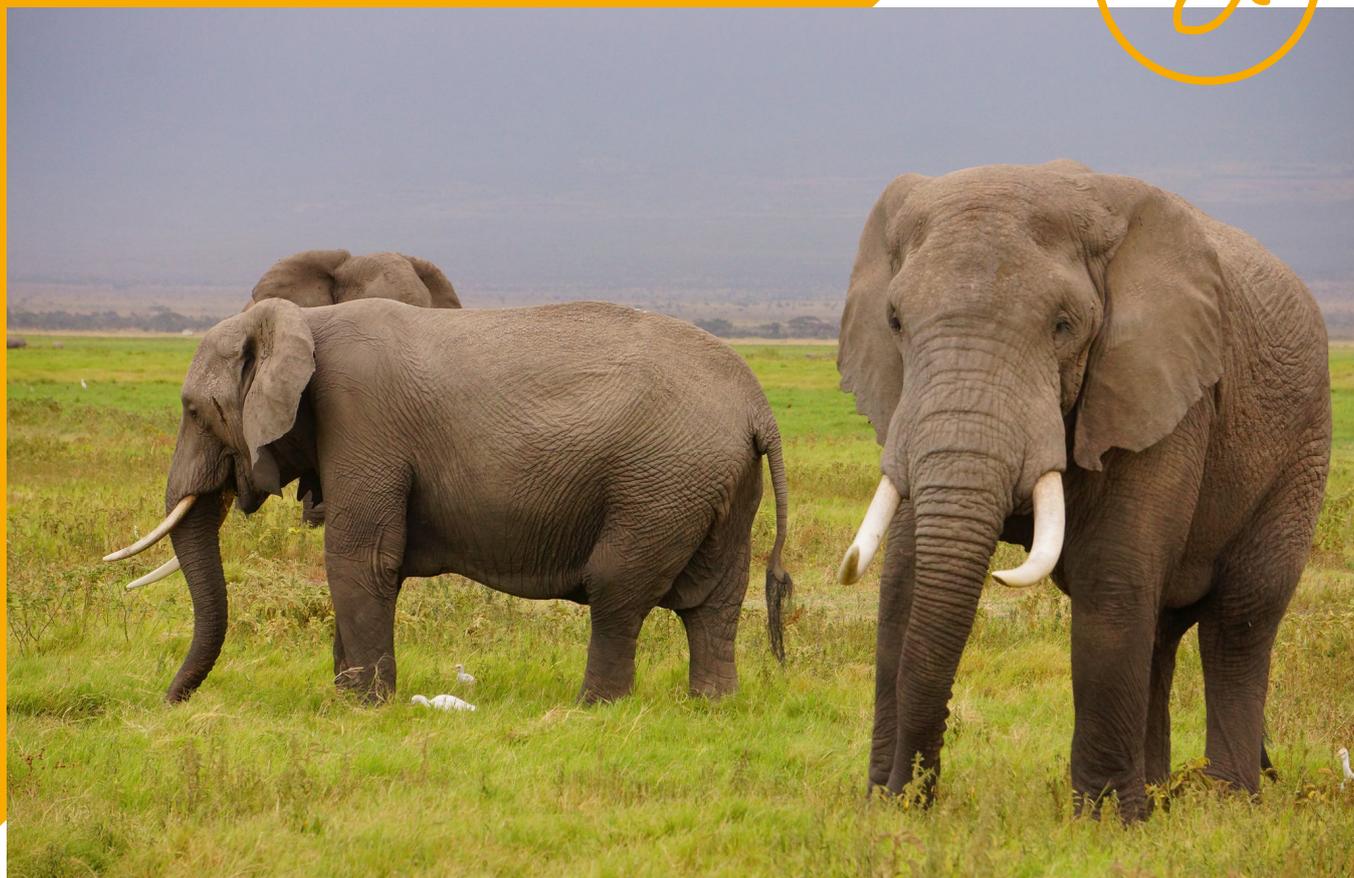
## Faire reconnaître au niveau international les solutions fondées sur la nature comme outil pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

---

Lors de la présidence française du G7 en 2019, le déploiement des solutions fondées sur la nature (SFN) a été intégré dans la charte biodiversité adoptée par les ministres de l'Environnement ainsi que par les chefs d'État, et la France s'est engagée dans l'initiative portant sur les SFN au sommet climat du secrétaire général des Nations unies en 2019.

La France, via l'Union européenne, a également soutenu l'intégration du concept de SFN dans les décisions de la Convention sur la diversité biologique portant sur le cadre post 2020. Elle soutient l'établissement d'un standard international de définition des SFN dans le cadre de l'accord de partenariat établi entre la France et l'UICN pour la période 2017-2020, lequel permettra de mieux qualifier les projets de SFN et de faciliter ainsi le fléchage des financements.

L'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial soutiennent par ailleurs activement les SFN. À titre d'illustration, 15 % des financements climat de l'AFD, soit environ 700 millions sur un total de 4,8 milliards d'euros en 2018, contribuent aussi à lutter contre la perte de la biodiversité. Cette part est appelée à croître dans les prochaines années.



© Neil Ransom

6

## Renforcer la lutte contre le trafic des espèces aux niveaux européen et international

Le MEAE continue sa mobilisation pour la protection des espèces menacées d'extinction. Lors de la COP 18 de la CITES, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 28 août 2019 à Genève, il a soutenu le renforcement de la protection de plusieurs espèces : concombres de mer, requins-taupes, mygales, girafes. Il s'est aussi fortement impliqué pour interdire la capture d'éléphants sauvages afin de les envoyer en dehors de leur milieu naturel.

La lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages est également renforcée dans l'aide au

développement. L'Agence française de développement a, par exemple, lancé en mai 2017 un projet de 6 millions d'euros visant à lutter contre le braconnage au Mozambique. À cela s'ajoute le soutien de la France à des coalitions comme le Fonds pour l'éléphant d'Afrique et le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP – PNUE/UNESCO).

Le MEAE a par ailleurs renforcé ses actions pour traiter plus directement les liens entre le trafic des espèces sauvages menacées et la sécurité, en accentuant notre coopération internationale pour lutter efficacement contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et plus largement contre la criminalité environnementale. Au sein de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la France a fait adopter en décembre 2019 une résolution portant sur la corruption liée aux crimes ayant un impact sur l'environnement.

La France a également promu la lutte contre la criminalité environnementale dans le cadre de sa présidence du G7. Les ministres de l'Intérieur se sont ainsi engagés en avril 2019 à mettre en œuvre 10 priorités dans ce domaine parmi lesquelles les adaptations législatives et les moyens des forces de l'ordre, la lutte contre le blanchiment et les nouveaux modes de trafics associés à cette forme de criminalité, et le renforcement de la coopération internationale.

Enfin, la France promeut la lutte contre la criminalité environnementale dans ses relations bilatérales, à l'instar de la déclaration sur le multilatéralisme signée par les présidents français et chinois en mars 2019.



7

## Tenir des positions ambitieuses dans le cadre de la CITES et soutenir la fermeture des marchés intérieurs de l'ivoire

---

Dès 2016, la France a été le premier État européen à restreindre son marché intérieur d'ivoire d'éléphant.

Dans le cadre de la COP 18 de la CITES en août 2019, les 29 pays de la coalition pour l'éléphant d'Afrique, qui représentent la majorité des pays de répartition, ont proposé quatre projets de décision visant à : interdire le commerce international de l'ivoire avec un niveau de protection maximal pour tous les éléphants (annexe I de la CITES), fermer les marchés nationaux d'ivoire, encourager une meilleure gestion des stocks d'ivoire et limiter les exportations d'éléphants d'Afrique uniquement pour leur maintien dans leur habitat naturel. L'Union européenne s'est opposée à ces quatre projets de décision malgré le soutien demandé par la France. Lors de l'adoption de la décision correspondante du Conseil de l'Union européenne début juillet 2019, la France et le Luxembourg ont respecté l'émergence du compromis européen, mais ont fait une déclaration publique pour regretter que l'UE n'ait pas pu adopter une position plus ambitieuse concernant les éléphants.

La France continue d'appeler à la fermeture des marchés de l'ivoire. Ainsi, dans le cadre des discussions en cours sur la révision des règles européennes du commerce de l'ivoire, lors du Conseil des ministres européens de l'Environnement du 5 mars 2018, la France et le Royaume-Uni ont à nouveau appelé les autres États membres de l'UE à fermer leur marché intérieur.

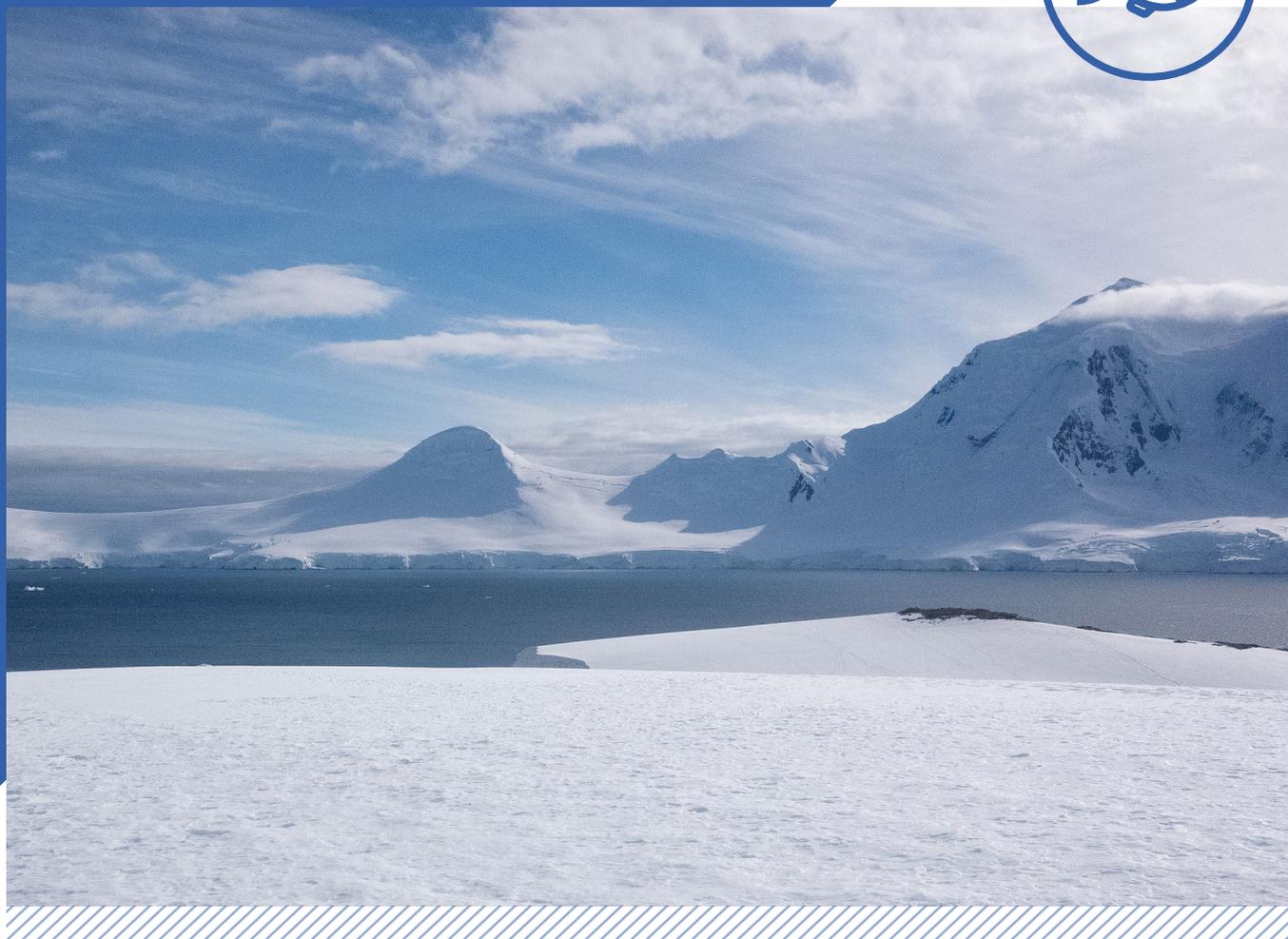
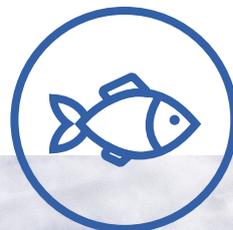
8

## Intensifier la mobilisation pour protéger les forêts tropicales ainsi que les espèces qu'elles abritent, telles que les grands singes

---

La France a été à l'origine de la création d'une coalition volontaire pour la protection des grands singes dans le cadre de la présidence française du G7 en 2019. Elle est également coauteur d'un projet de motion qui sera proposé au vote dans le cadre du congrès mondial de l'Union pour la conservation de la nature (UICN), qui se tiendra en 2021 à Marseille. Elle soutient en parallèle le Partenariat pour la survie des grands singes (GRASP), alliance créée au sein de l'ONU en 2001 pour assurer la survie à long terme des grands singes ainsi que de leurs habitats en Afrique et en Asie.

L'engagement du MEAE s'est traduit par un projet à Abidjan (500 000 €) lancé en 2018 pour une durée de deux ans, financé notamment par le Fonds de solidarité pour les projets innovants, afin de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, notamment par une meilleure implication de la société civile dans la gestion forestière et la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière pour la réhabilitation des forêts classées. L'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) soutiennent également plusieurs projets sur ces thématiques.



© Daniel Erchev

9

## Promouvoir un haut niveau de protection de la biodiversité en haute mer dans le cadre de la négociation d'un accord « Biodiversity Beyond National Jurisdictions » aux Nations unies

Dans sa résolution 72/249 du 24 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations unies a lancé une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer le texte

d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Depuis, la France a participé activement à l'ensemble des réunions préparatoires et des sessions de négociations, tant au niveau européen qu'au niveau international. Elle a fait intégrer dans la position européenne la notion d'« océan bien commun de l'humanité », que l'Union européenne et ses États membres demanderont à voir intégrée au sein du préambule du futur accord.

Elle a également organisé en novembre 2019 deux ateliers de travail sur le processus « Biodiversity Beyond National Jurisdictions » (BBNJ). Le premier, organisé à Paris avec l'ONG High Seas Alliance, a porté sur les volets principaux du futur accord. Le second, organisé à Boulogne-sur-Mer, a plus spécifiquement porté sur le rôle du secteur privé en haute mer.

10

## Promouvoir la reconnaissance au sein des Nations unies du bruit anthropogénique sous-marin en tant que pollution afin qu'il puisse faire l'objet de mesures de contrôle et d'atténuation au même titre que les autres types de pollution

La France porte la question de la reconnaissance du bruit sous-marin comme source de pollution dans plusieurs enceintes internationales notamment dans le cadre des négociations au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur le futur cadre global post-2020-2030 pour la biodiversité et au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Concernant le bruit issu du transport maritime, la France appuie le Canada, au sein de l'OMI, dans sa démarche pour l'actualisation des lignes directrices à destination des navires pour réduire la pollution sonore sous-marine. La France s'efforce d'assurer le soutien de l'UE à cette proposition.

Des actions plus ciblées ont porté sur l'adoption d'un plan d'action sur les interactions entre sonars et cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, dans le cadre de l'ACCOBAMS<sup>1</sup>, et sur le soutien au projet de création d'une Alliance internationale multisectorielle contre la pollution sonore sous-marine (GAMEON) porté notamment par WCS<sup>2</sup>, NRDC<sup>3</sup>, l'UICN<sup>4</sup> et des représentants du secteur privé.

1. L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente

2. Wildlife Conservation Society

3. Natural Resources Defense Council

4. Union internationale de conservation de la nature

11

## Collaborer avec l'Australie afin d'identifier les facteurs de résilience des récifs coralliens du Pacifique

Le président français et le Premier ministre australien se sont engagés en mai 2018 à financer et à conduire conjointement une étude pour comprendre quels sont les facteurs de résilience des coraux du Pacifique.

Le MEAE a soutenu à hauteur de 50 000 € le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) afin d'organiser d'un atelier rassemblant toutes les parties prenantes en vue de rédiger une note de concept sur ce projet. L'atelier devait avoir lieu début mars, mais a dû être reporté en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

12

## Soutenir le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine et favoriser l'adoption d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud

La France défend le maintien du moratoire établi en 1986 sur la chasse commerciale à la baleine. En effet, si certains stocks de baleines sont considérés comme rétablis ou en voie de rétablissement, les mammifères marins sont désormais confrontés à des menaces croissantes autres que la chasse : pollution, macrodéchets

plastiques, bruit sous-marin, captures accidentelles (principale cause de mortalité des cétacés), collisions avec les navires qui causeraient au moins autant de pertes que la chasse au niveau mondial.

La France se mobilise également contre les captures accidentelles par les pêcheries, première menace pesant sur les cétacés. À ce titre, la France a cofinancé le premier atelier mondial sur les captures accidentelles, organisé en mai 2019 à Nairobi sous l'égide de la Commission baleinière internationale (CBI).

S'agissant du sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud, malgré la progression du nombre de soutiens à ce projet, le nombre de voix favorables n'a pas été suffisant lors de la réunion de la CBI de septembre 2018 pour permettre son adoption. La France demeure engagée pour faire aboutir ce projet.

13

## Soutenir la finalisation d'un protocole de gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la Convention de Nairobi

Après une phase de rédaction entre 2010 et 2012, puis de négociations de 2013 à 2019 avec la participation de la France, le protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) d'Afrique de l'Est, 4<sup>e</sup> protocole à la Convention de Nairobi, a été agréé entre les Parties. Il sera adopté lors de la prochaine COP de la Convention de Nairobi début 2021.



14

### **Impliquer les acteurs de la recherche française dans la préparation de la Décennie mondiale des sciences océanographiques sous l'égide de la COI-UNESCO**

---

La France prendra toute sa place dans l'organisation la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030, qui contribuera à valoriser la recherche océanographique française, ancienne et réputée, pionnière depuis plus de vingt-cinq ans dans l'exploration des espaces maritimes et des grands fonds marins.

Les membres du Conseil national de la Commission océanographique internationale (COI) ont rédigé conjointement un plan de contribution nationale à la Décennie afin de structurer notre participation.

15

### **Concrétiser l'adhésion de la France au MoU « requins » de la Convention sur les espèces migratrices (CMS)**

---

La France a signé le 22 mai 2019 le « protocole d'accord Requin » qui interdit la capture de toute espèce de requin inscrite à l'annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS).

16

### **Défendre au niveau européen une modification de la réglementation européenne sur la pêche pour rendre obligatoires les dispositifs d'exclusion des tortues (TED ou équivalent) dans la pêche au chalut de crevettes sauvages tropicales**

---

En 2019, lors du processus de révision des mesures techniques relatives à la pêche dans les eaux de l'Union européenne, la France a obtenu l'inclusion par le Parlement européen d'un amendement rendant obligatoire l'utilisation des TED (dispositifs d'exclusion des tortues) pour les chalutiers pêchant les crevettes dans les eaux européennes de l'Atlantique Ouest et de l'océan Indien. Ce dispositif permet en effet d'éliminer 97 % des captures accessoires de tortues marines.

La France milite, par ailleurs, depuis 2017 au sein de l'Union européenne pour faire valoir la nécessité d'une réglementation communautaire sur les crevettes tropicales en conditionnant leur importation à l'utilisation de TED. La France porte également un projet de motion sur ce sujet, qui devrait être adopté à l'occasion du prochain congrès mondial de la nature organisé par l'UICN à Marseille (janvier 2021).

17

### **Appuyer la création d'une aire marine protégée dans les eaux internationales dans le cadre des organisations pertinentes à l'horizon 2022 et favoriser la création d'un réseau d'aires marines protégées en Antarctique**

---

La France et l'Union européenne soutiennent la création d'aires marines protégées (AMP) au-delà des juridictions nationales (haute mer et fonds marins hors juridiction nationale), ainsi que dans le cadre des organisations ayant un mandat pour créer de telles AMP : la Convention « OSPAR » pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est et la Convention « CCAMLR » pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

S'agissant de la CCAMLR, l'UE porte deux projets d'AMP au-delà des juridictions nationales : le premier en Est-Antarctique, projet sur lequel la France s'est proposée comme État leader au sein de l'Union européenne, et le second en mer de Weddell (sur lequel l'Allemagne est à la manœuvre). Respectivement, depuis 2012 et 2016, ces deux projets sont chaque année rejetés du fait des positions hostiles de la Russie et de la Chine.

Pour autant, à l'initiative du MEAE, l'établissement d'une aire marine protégée en Est-Antarctique figure parmi les engagements pris conjointement par les présidents français et chinois, en novembre 2019, dans l'Appel de Pékin pour le climat et la biodiversité.



18

### **Soutenir la création d'une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) en Méditerranée**

---

Lors de la dernière COP de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), Monaco, l'Italie et l'Espagne ont accepté la proposition de la France de commencer les discussions sur des mesures conjointes à mettre en place dans cette zone commune, qui combine forte présence de cétacés et trafic maritime intense. Le principal instrument envisagé est une zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), qui peut combiner diverses mesures en son sein. Les désignations de ZMPV se font à l'OMI, sur proposition des États.

Cette ZMPV a été également recommandée dans les conclusions d'un atelier conjoint CBI-UICN-ACCOBAMS en avril 2019 : « développer davantage le processus de désignation d'une ZMPV par l'OMI à une échelle qui inclut des zones importantes pour les mammifères marins désignée par l'UICN en Méditerranée du Nord-Ouest, afin de prendre en compte le mouvement et la distribution des populations de baleines ». Les conclusions de cet atelier ont été endossées en mai 2019 par le comité scientifique de la CBI.

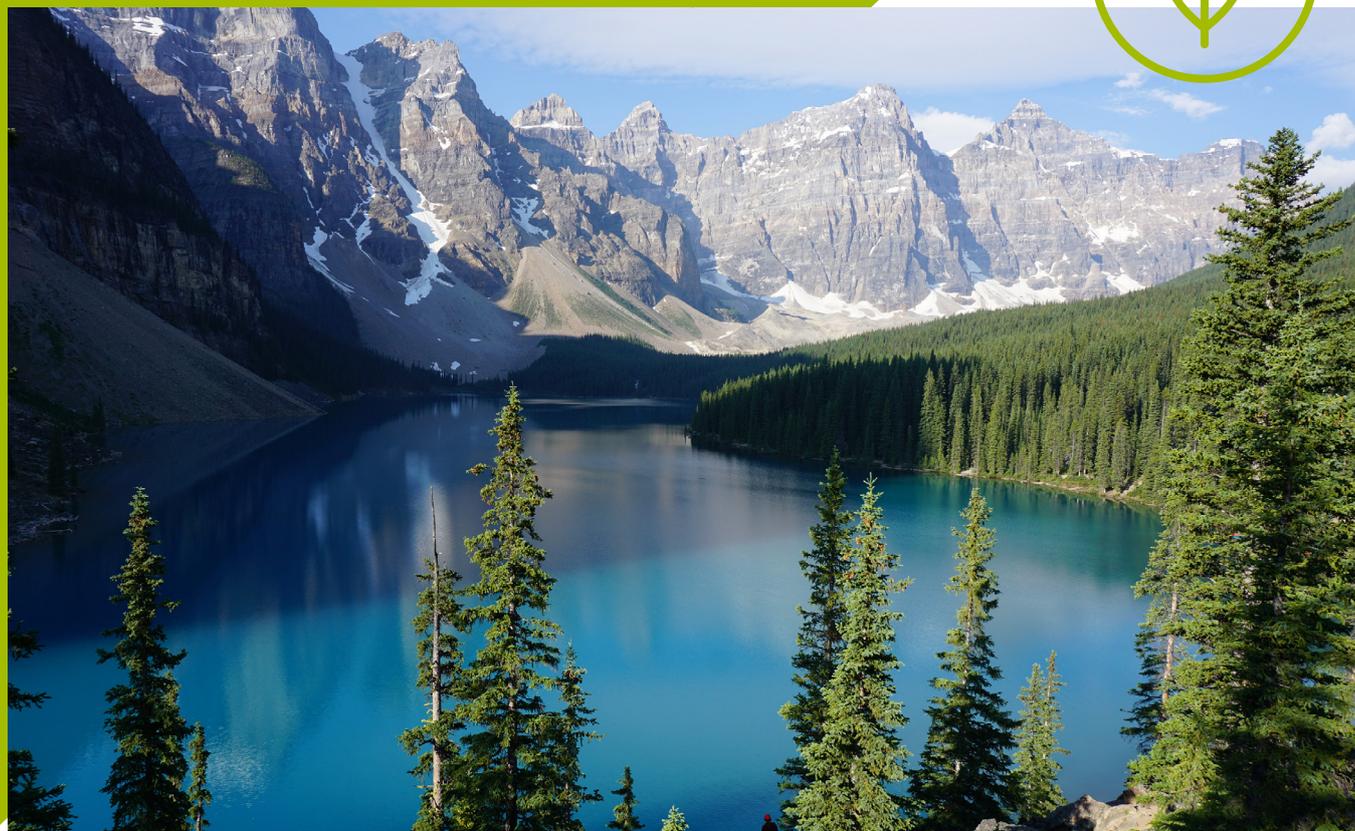
19

### **Promouvoir l'adoption par les armateurs et les croisiéristes d'une charte de bonnes pratiques et veiller à la mise en place d'un encadrement de la pêche de loisir en mer, afin d'engager les professionnels de la mer dans la protection de la biodiversité marine**

---

La France a lancé lors du sommet G7 de Biarritz sous présidence française la charte SAILS visant à promouvoir le transport maritime durable auprès des armateurs et croisiéristes par une série d'engagements volontaires. Elle l'a depuis promue dans plusieurs instances internationales, ce qui a entraîné l'adhésion de nouvelles compagnies internationales (12 à ce stade, et 2 en cours d'adhésion) ainsi que le soutien de plusieurs États à la Charte. Le MEAE continue ce travail de promotion au sein de nombreuses enceintes afin d'en faire une référence en la matière.

# Forêts et sols



© MEAE

20

## Soutenir les initiatives pour la protection de la nature dans les zones exposées aux risques de déforestation et de dégradation

La France, via le MEAE, a amplifié son engagement pour la protection des forêts et la lutte contre la dégradation des terres.

La lutte contre la déforestation est un des principaux axes d'action de la France à l'international en faveur de la biodiversité. Ainsi, dans le cadre du G7 de Biarritz, une initiative pour stopper la déforestation grâce à des chaînes d'approvisionnement agricoles durables a été lancée et la création d'une « Alliance pour la protection des forêts tropicales » a été annoncée. En marge de la

74<sup>e</sup> AGNU à New York, le président de la République a ainsi coprésidé avec ses homologues colombien et chilien une première réunion de haut niveau le 23 septembre 2019. Cette initiative se veut inclusive en rassemblant l'ensemble des acteurs de la forêt tropicale et vise les trois bassins tropicaux, non seulement d'Amazonie, mais aussi d'Afrique centrale et d'Asie du Sud-Est. La France est également intervenue à l'automne 2019, à la demande de certains pays, dans la lutte contre les incendies qui ont affecté l'Amazonie.

Le MEAE est également impliqué dans plusieurs organisations de niveau régional : en Afrique centrale, dans les initiatives CAFI (Central Africa Forest Initiative) et dans le PFBC (Partenariat pour les forêts du bassin du Congo), en Amazonie par des partenariats avec la société civile, et en Asie du Sud-Est dans le domaine de la recherche, sur les écosystèmes forestiers, les corridors écologiques et la promotion de l'agroforesterie.

Dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres, la France est très active dans la région du Sahel à travers les financements de l'AFD et du FFEM, de projets de développement agricole et de gestion durable des terres pour lutter contre la désertification. La France apporte également un soutien continu aux initiatives et organisations régionales (initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, soutien à l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ainsi qu'aux partenariats de recherche et de la société civile).

La France est par ailleurs très active au sein de l'initiative verte pour le Sahel (lancée en 2017) afin, au sein de l'Alliance Sahel notamment, de favoriser la résilience des systèmes agricoles et des populations via le développement de pratiques agroécologiques.



21

**Engager des actions de coopération avec les pays producteurs de ressources importées en France afin de rendre plus durables les filières correspondantes en matière de déforestation. Cette action sera réalisée dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la déforestation importée et en partenariat avec les acteurs des filières concernées**

---

Comme indiqué dans la stratégie nationale sur la déforestation importée (SNDI), le MEAE participe à la définition d'axes prioritaires de collaboration avec les principaux pays fournisseurs de produits pouvant présenter un risque de déforestation à destination du marché français.

Dans cette perspective, plusieurs échanges se sont tenus en Indonésie, en Malaisie, au Brésil et en Côte d'Ivoire afin de sensibiliser les autorités à la politique française de lutte contre la déforestation liée aux productions agricoles.

D'autre part, le MEAE rédige actuellement des « feuilles de route pays » qui serviront de base pour fixer les axes prioritaires de financement, de recherche et d'intervention dans le cadre de la lutte contre la déforestation importée.

# Pollution



© Ambassade de France en Nouvelle-Zélande/Eric Aublant

22

## S'impliquer activement dans l'amélioration de la gouvernance mondiale du plastique en mettant l'accent sur les mesures préventives

Grâce à l'investissement de nombreux États, dont la France, les déchets plastiques sont désormais inclus dans les annexes de la convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (mai 2019). En complément, un partenariat multi-acteurs, dont la France est membre, a été créé et a tenu sa première réunion au début du mois de mars 2020.

La France s'efforce de faire adopter des mesures ambitieuses pour la réduction des plastiques tant au sein de nombreux accords internationaux, mais aussi en qualité de membre de différentes organisations (OMI, OCDE, G7, G20, etc.) et coalitions (« New Plastics Economy Global Commitment » de la Fondation MacArthur).

Grâce à l'action volontariste de la France et des autres États membres de l'Union européenne, la quatrième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-4) a adopté en 2019 des résolutions sur les déchets marins (4/6) et les plastiques à usage unique (4/9). L'ANUE-5 de février 2021 devra se prononcer sur la gouvernance mondiale des déchets marins plastiques.

La France a également joué un rôle clé pour l'adoption en mars 2019 d'une directive européenne interdisant l'usage et limitant la mise sur le marché de certains produits en plastique à usage unique. Le « Pacte plastiques européen », sur le modèle du « Pacte national sur les emballages plastiques » français, a été lancé le 6 mars 2020 à Bruxelles. La France s'est associée à ce Pacte aux côtés d'autres États membres européens.



© Maccorméja

23

**Accompagner les pays en développement dans l'intégration de la biodiversité dans leurs stratégies nationales de développement et dans leurs politiques sectorielles par une augmentation significative de l'aide publique au développement française et européenne en faveur de projets contribuant à la préservation de la biodiversité**

L'aide publique au développement française dédiée à la biodiversité (plus précisément les autorisations d'engagement) est passée d'une moyenne annuelle de 105 millions d'euros sur la période 2006-2010 à plus de 457 millions d'euros en 2019.

Cet effort résulte de la décision d'octobre 2012 de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties (Hyderabad, Inde) prévoyant un doublement d'ici 2015 – et leur maintien jusqu'en 2020 – des flux financiers internationaux en faveur de la protection de la biodiversité dans les pays en développement. C'est la première fois qu'est fixé un objectif financier international en faveur de la biodiversité.

La France prend toute sa part dans cet effort et soutient de nombreux projets en faveur de la biodiversité, notamment dans les zones les plus vulnérables. Le MEAE est également particulièrement impliqué dans les négociations portant sur les modalités de coopération et de renforcement de capacités qui accompagneront le futur cadre stratégique mondial sur la biodiversité.

---

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**  
**Sous-direction de l'environnement et du climat**  
27 rue de la Convention  
75015 Paris